



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence régionale sur la Conférence internationale  
sur la population et le développement**

Genève, 19 et 20 octobre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence régionale  
de la CEE sur la Conférence internationale sur la population  
et le développement\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 19 octobre 2023, à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire****A. Séance plénière de haut niveau**

1. Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour.
3. Trente ans après Le Caire : les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans un monde en pleine évolution.
4. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

**B. Séances thématiques**

5. Dynamique démographique et développement durable.
6. Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie.
7. Inégalités, intégration sociale et droits.

---

\* Tous les représentants participant à la Conférence régionale de la CEE sur la CIPD+30 sont priés de s'inscrire via la page Web de la Conférence (<http://www.unece.org/population/icpd30>). Le jour de la réunion, les participants peuvent retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Les participants peuvent obtenir des informations pratiques à l'adresse : <https://www.ungeneva.org/en/about/practical-information>.



## C. Séance plénière de clôture de la Conférence

8. Points saillants des débats de la Conférence.
9. Examen mondial et contributions régionales.
10. Observations finales.

## II. Annotations

En 2014, la communauté internationale a examiné les progrès réalisés au cours des vingt années de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux niveaux national, régional et mondial. L'examen régional a été conduit par la Commission économique pour l'Europe (CEE) en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il s'est conclu par la Conférence régionale « Établir des choix : les priorités pour la population au XXI<sup>e</sup> siècle » (Genève, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023). Le résumé de la Conférence de 2023 établi par le Président a été présenté en qualité de document final de l'examen des vingt années de mise en œuvre réalisé dans la région de la CEE. Il renferme des recommandations à l'attention des États membres. Concluant cet examen, la Commission de la population et du développement (CPD), dans sa résolution 2014/1, a prié le Secrétaire général, en collaboration avec le système des Nations Unies et les organisations compétentes, de continuer d'évaluer les progrès accomplis dans la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de faire rapport à ce sujet. La Conférence régionale sur la CIPD+30, qui se tiendra à la veille du trentième anniversaire de la CIPD, contribuera à l'évaluation des progrès réalisés depuis le dernier examen régional en 2018. Elle mettra également en évidence les contributions apportées par la CIPD à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 durant la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

### A. Séance plénière de haut niveau

#### 1. Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire

La Secrétaire exécutive de la CEE et le Directeur exécutif du FNUAP prononceront des déclarations d'ouverture qui seront suivies d'un discours liminaire.

#### 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

*Document(s) :* Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence régionale sur la Conférence internationale sur la population et le développement (ECE/AC.32/2023/1)

La Conférence élira deux Coprésidents. Les Coprésidents élus feront de brèves remarques introductives et se mettront d'accord sur la répartition de leurs tâches à la présidence.

La Conférence adoptera l'ordre du jour.

#### 3. Trente ans après Le Caire : les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans un monde en pleine évolution

Cette partie de la séance plénière de haut niveau aura pour objet de mettre en évidence la pertinence et l'importance renouvelées du Programme d'action de la CIPD trente ans après son adoption au Caire en 1994 et de montrer comment sa mise en œuvre contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Les préoccupations suscitées par l'évolution démographique étant toujours plus omniprésentes dans le débat public, les principes de la CIPD acceptés par les États membres, en particulier la priorité accordée aux individus, aux droits et aux choix au détriment des objectifs démographiques chiffrés, de même que l'égalité entre les femmes et les hommes, constituent des marqueurs importants dans l'élaboration de réponses

constructives, tournées vers l'avenir et basées sur des éléments factuels qui contribuent à renforcer la résilience démographique en améliorant le bien-être des individus et en développant le capital humain. Au cours de la séance seront examinés les liens entre l'évolution démographique et la santé, notamment la santé sexuelle et procréative, l'éducation et l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la vie.

#### **4. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Document(s) :* Extraits du rapport de la Commission économique pour l'Europe sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (ECE/AC.32/2023/3)

Le secrétariat présentera les principales conclusions du rapport régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au cours des cinq dernières années. Il mettra en évidence les grandes tendances observées au fil du temps et les progrès accomplis et soulignera les problèmes persistants et les questions émergentes concernant la population et le développement durable dans la région de la CEE.

Le Directeur du Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale présentera un exposé sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région.

À la suite de ces exposés, les États membres seront invités à faire des déclarations et à prendre part à un débat général.

## **B. Séances thématiques**

Les séances thématiques seront dirigées par les Coprésidents de la Conférence. Après chaque séance, un rapporteur fera un bref résumé des débats. Trois ou quatre intervenants, représentant alternativement le secteur public, les milieux universitaires, la société civile et les organisations internationales, participeront à la réunion-débat qui lancera chaque séance thématique en présentant les questions essentielles relatives à la CIPD et leurs incidences sur les objectifs de développement durable d'un point de vue général et prospectif.

Cette introduction sera suivie par les déclarations et les observations des États membres, des chercheurs, des représentants de la société civile, des représentants de la jeunesse et d'autres participants. Les interventions seront limitées à trois minutes chacune. Le secrétariat prendra les inscriptions des États membres souhaitant intervenir en septembre 2023, après la clôture de l'enregistrement des représentants désignés.

Dans les domaines définis pour la séance thématique, les représentants souhaiteront peut-être envisager de mentionner dans leur déclaration les principales réalisations et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au cours des cinq dernières années, ainsi que les priorités nationales et les projets envisagés par leur pays.

Chaque séance thématique débutera ou se terminera par une série de deux à trois brefs exposés présentant les approches stratégiques innovantes ou les innovations technologiques liées au thème.

#### **5. Dynamique démographique et développement durable**

La première séance thématique sera consacrée aux relations entre l'égalité des sexes, l'évolution démographique, la croissance économique bénéfique pour tous et le développement durable. Les thèmes abordés seront notamment les suivants : l'évolution de la structure par âge de la population et de la structure des ménages de la région et les répercussions socioéconomiques de cette évolution ; la faible fécondité ; les effets des migrations internationales et de l'urbanisation ; les investissements dans la jeunesse, la conciliation réussie des activités professionnelles et de la vie de famille, la redistribution du travail domestique non rémunéré et les politiques familiales prenant en compte les questions

liées à l'égalité des sexes ;et la réalisation du potentiel des personnes âgées, en particulier des femmes, en tant qu'acteurs du développement durable. Les politiques adoptées dans la région seront examinées et l'accent sera mis sur les moyens d'établir à l'avenir un équilibre harmonieux entre le développement social, économique et environnemental axé sur les principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

#### **6. Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie**

La deuxième séance thématique examinera des sujets liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation dans le contexte de l'allongement de la durée de vie ainsi que des questions relatives à la constitution de la famille. Les débats devraient mettre l'accent sur les cadres stratégiques existants et sur les efforts entrepris par les pays pour mieux appliquer les stratégies. Ils porteront sur la diversité des formes familiales et l'appui socioéconomique destiné au bien-être de la famille ; les politiques et les mécanismes financiers permettant de réduire les inégalités dans le domaine de la santé sexuelle et procréative ; les services adaptés aux jeunes et l'accès à l'information sur la santé sexuelle et procréative ; les approches durables et intégrées de la prévention de l'infection par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et des infections sexuellement transmissibles.

#### **7. Inégalités, intégration sociale et droits**

La troisième séance thématique portera sur les inégalités et les groupes vulnérables de la population ainsi que sur les facteurs qui contribuent à la formation ou à la réduction de ces inégalités. Ces questions seront abordées dans le contexte de la diversité des réalités démographiques de la région, avec un accent particulier sur le développement, la santé et l'éducation, ainsi que sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les débats porteront sur les efforts déployés par les pays pour améliorer les possibilités offertes aux individus en investissant dans leurs capacités et en leur permettant d'accéder aux ressources et d'exercer leurs droits. Les progrès réalisés au cours des cinq dernières années dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, la maltraitance et la négligence à l'égard des personnes âgées, des personnes handicapées et des migrants sans papiers seront mis en lumière. Une attention particulière sera accordée aux politiques et aux mécanismes qui favorisent l'intégration sociale et qui reposent sur une approche fondée sur les droits en tant qu'élément clé permettant de faire des choix et offrant des possibilités à tous, indépendamment du sexe, de la classe sociale, de la race ou de l'appartenance ethnique, de la religion, de la culture, du niveau de revenu, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique.

### **C. Séance plénière de clôture de la Conférence**

#### **8. Points saillants des débats de la Conférence**

L'un des Coprésidents de la Conférence présentera les points saillants de ces deux journées de débats. Les conclusions de la Conférence seront publiées dans le rapport de la Conférence.

Le secrétariat présentera le projet de rapport de la Conférence.

#### **9. Examen mondial et contributions régionales**

La Conférence sera informée sur l'examen mondial de la CIPD+30 et sur les modalités d'intégration des résultats de l'examen régional dans les délibérations de la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui se tiendra en 2024.

#### **10. Observations finales**

Après les déclarations finales de la CEE et du FNUAP, l'un des coprésidents prononcera la clôture de la Conférence.

### III. Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Jeudi 19 octobre 2023</b>	
<b>Séance plénière de haut niveau</b>	
10 h 00-10 h 30	Point 1 : Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire
10 h 30-10 h 45	Point 2 : Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
10 h 45-11 h 45	Point 3 : Trente ans après le Caire : les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans un monde en pleine évolution
11 h 45-12 h 15	Point 4 : Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE
12 h 15-13 h 00	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
<b>Séances thématiques</b>	
<b>Point 5 : Dynamique démographique et développement durable</b>	
15 h 00-16 h 30	Réunion-débat
16 h 30-17 h 00	Pause-café
17 h 00-17 h 35	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
17 h 35-17 h 45	Résumé du Rapporteur
17 h 45-18 h 00	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – dynamique démographique et développement durable
18 h 00	Clôture de la première journée
<b>Vendredi 20 octobre 2023</b>	
<b>Point 6 : Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie</b>	
09 h 30-10 h 45	Réunion-débat
10 h 45-11 h 15	Pause-café
11 h 15-11 h 50	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
11 h 50-12 h 00	Résumé du Rapporteur
12 h 00-12 h 15	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie
<b>Point 7 : Inégalités, intégration sociale et droits</b>	
12 h 15-12 h 30	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – inégalités, intégration sociale et droits
12 h 30-14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30-15 h 45	Réunion-débat

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
15 h 45-16 h 20	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
16 h 20-16 h 30	Résumé du Rapporteur
	<b>Séance plénière de clôture</b>
16 h 30-16 h 45	Point 8 : Points saillants des débats de la Conférence
16 h 45-17 h 00	Point 9 : Examen mondial et contributions régionales
17 h 00-17 h 30	Point 10 : Observations finales
17 h 30	<b>Clôture de la Conférence</b>

---